

Règlement d'intervention 2026

Article 1 Le BAFA territoire

Le Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (BAFA) en accueils collectifs de mineurs est un diplôme non professionnel délivré à l'issue d'une formation payante, dispensée par un organisme habilité par le Ministère de l'Education nationale, de la Jeunesse et des Sports et de la Cohésion Sociale.

En raison des difficultés croissantes de recrutement d'encadrants qualifiés et afin de faciliter et de démocratiser l'accès aux formations préparant au BAFA, le **CIAS Moselle et Madon organise de nouveau en 2026 une formation BAFA sur son territoire en partenariat avec les Francas de Meurthe-et-Moselle et participe financièrement aux frais de formation.**

- **Limitée à une prise en charge par bénéficiaire**, réglée directement aux Francas (30 places disponibles)
- **Cumulable avec les autres aides financières.**
- **D'un montant de 320 euros par demandeur.**

Article 2 Conditions d'éligibilité

L'inscription est possible à condition que le demandeur remplisse les conditions ci-après :

- **En priorité habiter une commune de la Communauté de Communes Moselle et Madon**, puis dans la limite de l'enveloppe budgétaire votée pour l'année 2026 et après étude de la situation, y travailler (secteur animation/loisirs) ou y être scolarisé.
- **Réaliser l'intégralité de la formation (base, stage pratique et approfondissement).**
- **Être âgé de 16 ans au moins** le premier jour de la session de formation générale.
- **Aucune condition de ressources** n'est exigée.
- **S'engager à réaliser en tant qu'animateur bénévole ou salarié**, auprès d'une structure localisée sur le territoire intercommunal qui emploie des animateurs :
 - **Le stage pratique**
 - **Au moins 5 semaines sur 1 an en période de vacances**, à compter de la date d'obtention du BAFA
- **Respecter les durées maximums entre les stages** : il ne doit pas s'écouler plus de 18 mois entre le début du stage de formation et la fin du stage pratique. De même, il ne doit pas s'écouler plus de 30 mois entre le début du stage de formation générale (1^{ère} session) et la fin de la session d'approfondissement (3^{ème} session).

Article 3 Dates de la formation

- **Réunion d'information : Mercredi 4 mars à 18h30**
Centre Ariane (salle Ariane-accès par le côté du parking), rue de Cumène à Neuves-Maisons

Date limite de retour des dossiers d'inscription : Lundi 23 mars auprès du CIAS
2 place des tricoteries à Chaligny

- **Réunion administrative (point sur les lieux des stages, dernières formalités administratives...): Mercredi 25 mars 18h30**
Centre Ariane (salle Ariane- accès par le côté du parking), rue de Cumène à Neuves-Maisons
- **Session de base : du samedi 11 avril au samedi 18 avril 2026 inclus**
Accueil de loisirs de Chaligny – Ancienne École Maternelle du centre 147 Rue Edmond Pintier à Chaligny
- **Formation PSC1 : Samedi 6 juin de 9h à 17h**
Centre Ariane (salle Ariane-accès par le côté du parking), rue de Cumène à Neuves-Maisons
- **Journée de formation complémentaire : Samedi 26 septembre de 10h à 16h**
Thématique à définir selon les besoins des jeunes
Accueil de loisirs de Chaligny – Ancienne École Maternelle du centre, 147 Rue Edmond Pintier à Chaligny
- **Réunion administrative (retour des dossiers de la session d'approfondissement) : Mercredi 14 octobre 2026 à 18h30**
Salle polyvalente Marcel Dominion, 128, rue Edmond Pintier à Chaligny
- **Session d'approfondissement : du lundi 26 octobre au samedi 31 octobre 2026 inclus**
Accueil de loisirs de Chaligny – Ancienne École Maternelle du centre, 147 Rue Edmond Pintier à Chaligny

Article 4 Coût de la formation

Le coût total de la formation est de 1000€. Ce montant inclut :

- Le coût de la session de base
- Le coût de la session d'approfondissement
- La formation PSC1
- La journée de formation complémentaire
- L'accompagnement par les Francas de Meurthe-et-Moselle
- Les repas des sessions de base et d'approfondissement

Coût du stage : 1000€	QF < 900	QF > 900
Participation Francas	170€	170€
Participation CIAS	320€	320€
Participation CNAF	200€	200€
Participation Conseil Départemental	140€	/
Participation Francas CAF 54	100€	200€
Reste à charge famille	70€	110€

+ **Adhésion Francas** : 5€ pour les non-salariés et 10€ pour les salariés (2 chèques différents).

Le paiement est obligatoire avant le premier jour de la formation.

Article 5 Modalités de versement de l'aide

Le versement est conditionné par la réalisation en intégralité de la formation (base, stage pratique et approfondissement) et au respect de ses engagements. En cas de non-respect de ces derniers, le demandeur devra rembourser l'aide versée aux Francas.

Sous réserve qu'il remplisse les conditions d'éligibilité fixées par le règlement, le demandeur se voit remettre une subvention, versée directement aux Francas. Un courrier lui notifiera cette aide.

Le nombre d'aides attribuées est limité. Il est défini par le Conseil Communautaire chaque année (30 dossiers pour 2026). Les aides sont attribuées par ordre d'arrivée des dossiers de demande d'aide complets et selon les ordres de priorités liées à la situation du demandeur.

Article 6 Pièces à fournir à l'appui de la demande de versement d'aide

1. À faire avant de rendre le dossier

- Inscription sur le site www.jeunes.gouv.fr/bafa-bafdf pour obtenir le numéro d'inscription Jeunesse et Sport
- Inscription sur le site <https://www.bafa-lesfrancas.fr/> (**sans payer l'acompte**)

2. A retourner avant le lundi 23 mars 2026

À compléter :

- Le présent formulaire de demande d'aide auprès du CIAS Moselle et Madon (doc 1)
- Bulletin d'adhésion Francas (doc 2)
- Fiche d'inscription « Fiche d'engagement stagiaire et organisateur » (doc 3)
- Cerfa n°11381*02 : demande d'aide à la formation CNAF (doc 4)
- Procuration CAF (doc 5)
- Demande d'aide individuelle à la Formation BAFA du CD54, pour les QF < 900 (doc 6)

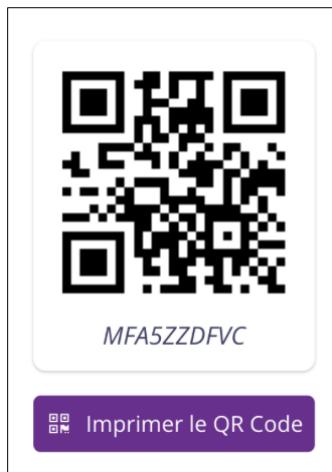
À joindre obligatoirement :

- Attestation du quotient familial CAF
- Règlement complet du parcours BAFA + adhésion Francas de 5€/10€ (2 chèques différents)
- La photocopie du QR code de la carte Jeun'est pour les moins de 29 ans : accessible depuis le site <https://www.jeunest.fr/>

Exemple QR code carte Jeun'est :

- Un justificatif de domicile ou de scolarisation ou l'attestation de l'employeur si le demandeur n'est pas domicilié sur le territoire de Moselle et Madon, datant de moins de 3 mois

Tout dossier retourné incomplet sera refusé. L'élaboration du dossier peut se faire avec l'aide du CIAS Moselle et Madon.



3. A retourner lors de la réunion du 14 octobre 2026

Des documents vous seront demandés de nouveau pour la session d'approfondissement. La liste vous sera communiquée quelques semaines avant la session.

4. Pièces à joindre obligatoirement après la formation (impérativement 4 mois après la réalisation de la session d'approfondissement) :

- Un justificatif de la réalisation du stage pratique dans l'une des structures localisées sur le territoire intercommunal
- L'attestation de fin de session d'approfondissement validée

Il vous est fortement recommandé de rechercher au plus tôt un lieu pour la réalisation du stage pratique. La liste des accueils collectifs du mineurs du territoire est jointe au présent dossier.

Renseignements supplémentaires :

CIAS Moselle et Madon, 2 place des tricoteries 54230 Chaligny
09.74.36.04.50 cias@cc-mosellemadon.fr

Formulaire de demande d'aide individuelle à la formation BAFA TERRITOIRE

Exercice 2026

Contact : CIAS Moselle et Madon 2 place des tricoteries 54230 Chaligny 09 74 36 04 50 / cias@cc-mosellemadon.fr	Date limite de dépôt : Le lundi 23 mars 2026
--	---

NOM et Prénom :

Né(e) le : à Département.....

Situation (scolaire ou professionnelle):

Adresse personnelle :

.....

Code postal : Ville.....

Téléphone..... Adresse mail :

NOM et Prénom d'un des représentants légaux (si mineur) :

Téléphone d'un des représentants légaux.....

Adresse mail d'un des représentants légaux :

Coordonnées de l'employeur le cas échéant (localisé sur le territoire de Moselle et Madon):.....

.....

- **Sollicite une aide individuelle à la formation BAFA pour la session organisée par l'organisme de formation les Francas de Meurthe-et-Moselle,**
- **S'engage à réaliser en tant qu'animateur bénévole ou salarié, auprès d'une structure localisée sur le territoire intercommunal qui emploie des animateurs :**
 - Le stage pratique
 - Au moins 5 semaines sur un an en période de vacances à compter de la date d'obtention du BAFA,
- **Atteste avoir pris connaissance qu'en cas de non-respect de mes engagements, je serai dans l'obligation de rembourser au CIAS l'aide perçue.**

Fait à : le

Signature :